

Comment ça se passe ?

1er contact

- Auprès de SOLIHA Provence : 04 90 49 84 79
- Permanences en mairie
- Par mail du PIG : pig-tpa@solihaprovence.fr

Visite du logement

- Éligibilité aux aides
- Diagnostic technique
- Conseils et orientations

Définition du projet

- Préconisation travaux
- Élaboration d'un plan de financement

Accord des partenaires financiers

- Constitution des dossiers et dépôt auprès des partenaires
- Suivi des agréments

Réalisation des travaux

- Intervention des entreprises
- Suivi de chantier
- Demande d'acompte éventuel

Réception des travaux

- Contrôle conformité des travaux
- Mise en paiement des aides



Terre de Provence

Un accompagnement dédié, personnalisé et GRATUIT, ouvert à tous, sans plafond de ressources.

Des professionnels de l'habitat vous guideront et trouveront pour vous les meilleures solutions afin de réaliser les projets que vous souhaitez entreprendre.

Venez vous renseigner dans votre mairie !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
PROVENCE

Contactez notre
opérateur au
04 90 49 84 79

solihaprovence.fr
mail : pig-tpa@solihaprovence.fr

Avec la participation

des communes de Terre de Provence Agglomération

Barbertane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues
Graveson - Maillane - Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon
Rognonas - St Andiol - Verquières



Terre de Provence vous accompagne.

**DES AIDES
POUR FINANCER
VOTRE PROJET DE
RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE**



Êtes-vous concerné ?

- Vous êtes propriétaire occupant : des aides sont disponibles.
- Vous êtes propriétaire d'un logement locatif : vous pouvez bénéficier d'aides à la réalisation de travaux.
- Vous êtes un syndicat de copropriétaires : vous pouvez bénéficier de MaPrimeRénov' Copropriétés.

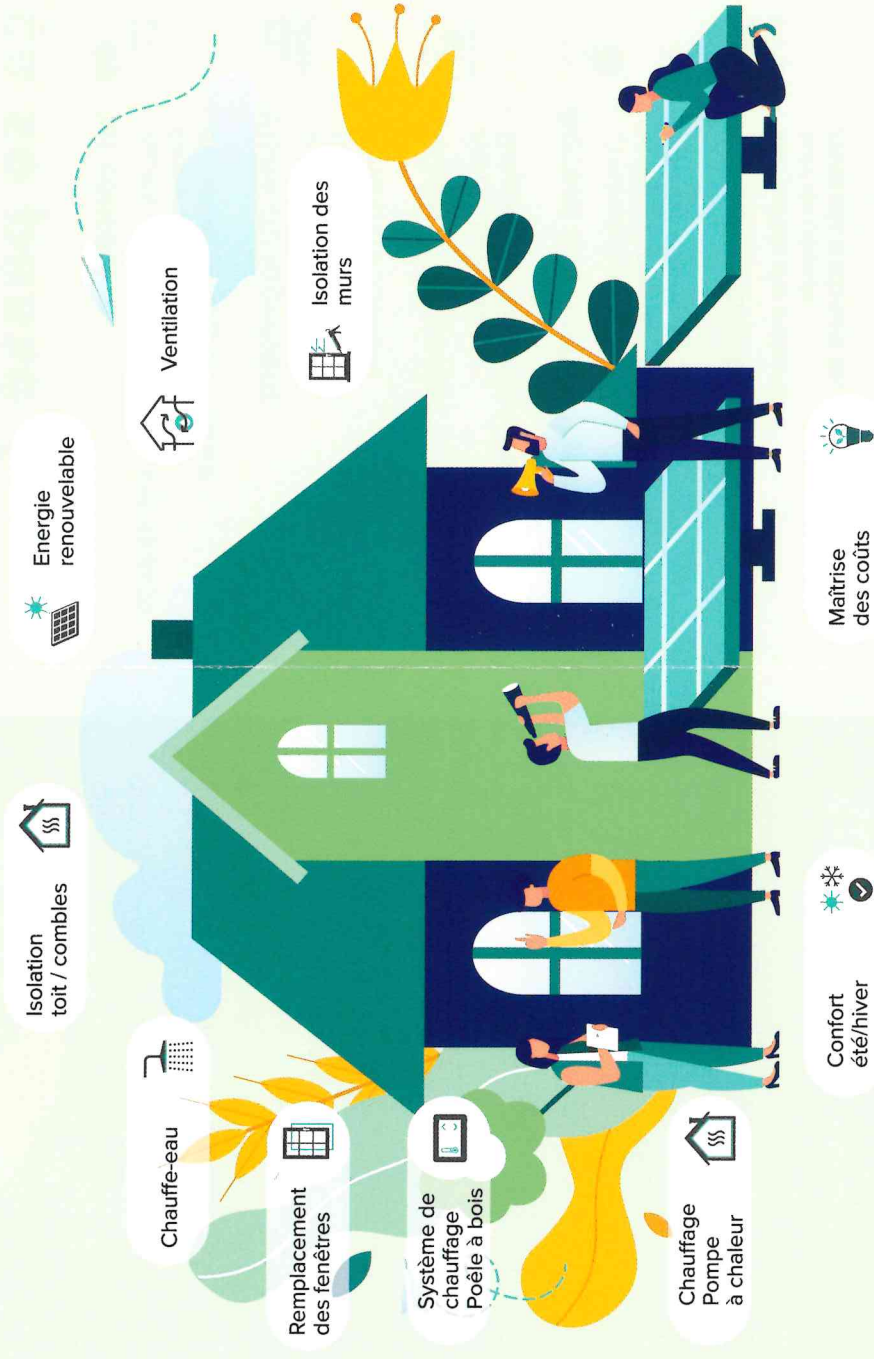
Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Le logement est une résidence principale
- Le logement a plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels du bâtiment qualifiés RGE
- La demande de financement PIG doit être faite avant le commencement des travaux
- Travaux d'amélioration énergétique avec gain minimum de 35%

Exemple pour des travaux engagés :

- Isolation toiture et murs,
- Remplacement chaudière fuel par pompe à chaleur air/air et poêle à granulés,
- Chauffe-eau thermodynamique,
- Remplacement de 2 menuiseries.

Quels sont les projets/travaux éligibles aux aides ?



Projet pour un propriétaire occupant très modeste

Travaux Subventions
24 530 € 64%



Reste à charge du propriétaire

8 855 €

Projet pour un propriétaire bailleur d'un T4 de 90m²

Travaux Subventions
24 530 € 51%



Loyer conventionné social.....**611€/mois**
Avantages fiscaux.....**2 933€/an**

Reste à charge du propriétaire

12 020 €